



AVIS DE CONCOURS

REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} classe (Session 2023)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise en convention avec les Centres de Gestion du Calvados, de l'Orne, de la Manche et de l'Eure, les concours sur épreuves pour le recrutement au grade de **rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe**.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins **quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2023**.

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires **d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5** ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** (en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).

Les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 sans remplir la condition de diplôme exigée.

3^{ème} Concours : ouvert aux candidats justifiant, au **1^{er} janvier de l'année 2023**, de l'exercice pendant **quatre ans au moins** d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats auront été simultanés ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 ^{EME} CONCOURS
91	54	36

DATE DES EPREUVES ECRITES : **jeudi 19 octobre 2023 dans les départements 76 et 50**

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : **du 7 février au 15 mars 2023**

- Soit **lors d'une préinscription¹** sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : www.cdg76.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- Soit à **l'accueil du CDG76²**, un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition. (Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche).
- Soit **par voie postale³** : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du CDG76.

DEPÔT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : **Jeudi 23 mars 2023**

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription dûment complété et signé au CDG76 :

- Soit **par voie dématérialisée⁴**. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG76 : www.cdg76.fr en utilisant son « identifiant » et son « mot de passe » et devra impérativement clôturer/valider son inscription au plus tard le 23 mars 2023 (avant minuit, heure métropolitaine).
- Soit à **l'accueil du CDG76²**.
- Soit **par voie postale³ au siège du CDG76**.

¹ jusqu'au **15/03/2023** avant minuit (heure métropolitaine) ;

² durant les horaires d'ouverture du CDG76 ; ³ cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi ;

⁴ dépôt des dossiers et clôture de l'inscription au plus tard le **23/03/2023** avant minuit (heure métropolitaine).

ATTENTION : La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG76, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat. Tout dossier déposé par voie dématérialisée devra impérativement être clôturé au plus tard le (avant minuit). Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée (voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site internet du CDG76). Il appartient aux candidats de s'assurer auprès du service concours du CDG76 de la bonne réception de leur dossier d'inscription avant la date limite de dépôt fixée au **23 mars 2023**

Horaires d'ouverture du CDG 76 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h le vendredi)

Adresse du CDG 76 : 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE